

**ARRETE DU MAIRE**

N° 202-2025

**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Vu le Code Général des Collectivités Locales,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de l'Urbanisme et de l'Environnement,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant qu'il convient de règlementer les occupations temporaires du domaine public,

**ARTICLE 1** : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 369-2023 du 29 novembre 2023.

**ARTICLE 2 : OBJET**

Madame BASTIAN Marie-France, locataire de l'établissement désigné ci-après :  
« OCEAN BAZAR », Sis n° 7 avenue Ernest Chevrier à SAINT MICHEL CHEF CHEF,  
N° de SIRET : 49487413400021,  
Ayant cessé son activité, n'est plus assujettie à la redevance d'occupation du domaine public.

**ARTICLE 3 : RECOURS**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4** : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de Saint Nazaire
- M. le Percepteur de la trésorerie de Pornic
- Au permissionnaire désigné à l'article 2

Fait à Saint-Michel-Chef-Chef  
Le 21 juillet 2025

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401820-20250722-1-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 22-07-2025

Publication le : 22-07-2025

Le Maire,  
  
Eloise BOURREAU-GOBIN

